

Année 2020

Hébergement SANS CLASSEMENT



DECLARATION DE LA TAXE DE SEJOUR

LOUEUR - PROPRIETAIRE :

Mme / M.
 Adresse du meublé :
 Code Postal – Ville :
 E-mail :

Merci de transmettre ce document, accompagné
 du règlement, à :
Office de tourisme Intercommunal
Monsieur le Régisseur de la Taxe de Séjour
18, allées d'Etigny - BP 29
31110 LUCHON

Pour tous les hébergements **en attente de classement ou sans classement** à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées dans le tableau ci-dessus, le tarif applicable par personne et par nuitée est de 5% du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité ou, s'il en est inférieur à ce dernier, du tarif plafond applicable aux hôtels de tourisme 4 étoiles (1.65€). Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes.

Exemple 1 de taxation au % pour les non-classés au 01/01/2019

* Pour 2 adultes + 2 enfants (-18 ans) = 4 personnes
 * Montant location 400 € par semaine = 57.14 € par nuit
 * soit par personne 57.14€ / 4 personnes = 14.29 €
 * Application du pourcentage 14.29 € x 5% = 0.71 €

 * Application de la taxe additionnelle 0.71*10% = 0.07 €

 Donc **Montant de la TS par adulte/nuit = 0.71 + 0.07 = 0.78 €**

Exemple 2 de taxation au % pour les non-classés au 01/01/2019

* Pour 2 adultes = 2 personnes
 * Montant location 550 € par semaine = 78.57 € par nuit
 * soit par personne 78.57€ / 2 personnes = 39.29 €
 * Application du pourcentage 39.29 € x 5% = 1.96 €
(Plafonné à 1.65€ !)

Donc **Montant de la TS par adulte/nuit = 1.65 €**

Nombre de personnes		Dates		Calcul de la Taxe de séjour	
Adultes	Exonérées (mineurs, saisonniers)	Arrivée	Départ	Durée du séjour (jours) Col.3 – Col.2	Montant TS encaissée
Col. 1	-	Col. 2	Col. 3	Col. 4	

<i>Exemple :</i>				<i>11 - 4 =</i>	
2	2 enfants	04/07/2020	11/07/2020	7	

Je certifie sur l'honneur que les renseignements ci-dessus sont exacts. Date : Signature :	NOMBRE TOTAL DE NITEES
	MONTANT TOTAL PERCU	=€

